

7.1.2.3 – Budget modificatif – Délibéré avec document budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint

Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, M. Pereira Dos Santos, Mme Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin et Mme Pédro, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice 33
 Présents 26
 Votants 32

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Crozat	à	M. Rougeron
Mme Gouveia	à	M. Chevré
Mme Do Souto	à	Mme Chambon
M. Renard	à	Mme Chevallier
Mme Terrasse	à	Mme Agogué
M. Franchina	à	M. Colpin

Etait absente : Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Chambon

Délibération n° 2024/122

OBJET : Exercice 2024 - Budget Principal : décision modificative n° 1

*Vu l'instruction comptable M57,
 Vu le budget primitif 2024 voté le 13 décembre 2023,
 Vu le budget supplémentaire 2024 voté le 26 juin 2024,*

Une modification de calcul d'indice doit être apportée sur le calcul du loyer de la DSDEN Loiret, bâtiment Foch, pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Un titre a été émis sur l'année 2023 et doit être annulé pour une réémission sur l'année 2024.

Les crédits n'étant pas suffisants sur le chapitre 67, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	Charges à caractère général	- 3 500,00 €
60613 - 020 (Sces communs)	Fournitures non stockables - Chauffage urbain	- 3 500,00 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	3 500,00 €
673 - 551 (Bât. Foch)	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
 - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 10 décembre 2024,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2024 de la Ville de Gien,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette modification budgétaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le : 19 décembre 2024

Le Maire,
Francis Cammal



A blue circular official stamp of the Mairie de Gien (Loiret) is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Pour extrait conforme
à Gien, le 20 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Nathalie Chambon



A black ink signature, appearing to read 'Nathalie Chambon', is written over a faint, larger signature.